

CONSEIL MUNICIPAL

- Compte rendu de la séance du 9 avril 2015 -

Présents : 24 conseillers

Absents : FAILLER Françoise (procuration RENIER Martine), AUTRET Guillaume (procuration CREDOU Ronan), COQUELIN Olivier (procuration LE BELLEC Valérie).

1/ Examen et discussion des comptes d'administration du budget général et des budgets annexes présentés par Monsieur Le Maire et le Trésorier Principal pour l'exercice 2014

- Budget général :	Fonctionnement :	Dépenses : 2 142 057,42 €
		Recettes : 2 845 099,48 €
	Investissement :	Dépenses : 1 626 621,49 €
		Recettes : 831 473,94 €
- Budgets annexes :		
- Assainissement :	Fonctionnement :	Dépenses : 180 498,72 €
		Recettes : 223 042,92 €
	Investissement :	Dépenses : 312 609,01 €
		Recettes : 404 853,85 €
- Restaurant scolaire :	Fonctionnement :	Dépenses : 101 351,62 €
		Recettes : 116 574,22 €
	Investissement :	Dépenses : 4 390,80 €
		Recettes : 0,00 €

2/ Discussion et vote à l'unanimité des taux des contributions directes –fixation des taux pour l'année 2015

- Taxe d'habitation : 15,71 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,25 %

3/ Délibération portant affectation du résultat d'exploitation des comptes administratifs 2014

- Budget général :	
- En réserves :	500 000,00 €
- En excédent de fonctionnement reporté :	1 762 225,39 €
- Budget assainissement :	
- En réserves :	50 000,00 €
- En excédent de fonctionnement reporté :	53 182,41 €
- Budget restaurant scolaire :	
- En réserves :	40 000,00 €
- En excédent de fonctionnement reporté :	34 943,77 €

4/ Discussion et vote à l'unanimité des budgets primitifs pour l'année 2015 (abstentions : LE BELLEC Valérie, COQUELIN Olivier - procuration LE BELLEC Valérie)

- Budget général :	Fonctionnement :	Dépenses : 4 443 425,39 €
		Recettes : 4 443 425,39 €
	Investissement :	Dépenses : 3 374 500,05 €
		Recettes : 3 374 500,05 €

- Budgets annexes :

- Assainissement :	Fonctionnement :	Dépenses : 351 682,41 €
		Recettes : 351 682,41 €
	Investissement :	Dépenses : 312 609,01 €
		Recettes : 404 853,85 €

- Restaurant scolaire :	Fonctionnement :	Dépenses : 151 793,77 €
		Recettes : 151 793,77 €
	Investissement :	Dépenses : 46 523,69 €
		Recettes : 46 523,69 €

5/ Discussion et vote à l'unanimité d'un avenant au marché de construction de la salle multifonctions :

- Lot 12- Electricité / Attributaire : GOURLAOUEN

Nature des travaux

- Installation de sonorisation
- Fourniture et pose de deux spots à iode 150W
- Installation d'un coffret traiteur extérieur
- Suppression de la prestation de fourniture et pose de 4 luminaires sur mâts en 150 W

Considérant que le montant initial du marché est de 78 457,80 € H.T. Après avenant, il s'élève à 77 607,03 € H.T, soit une diminution de 1,08 %.

6/ Délibération approuvant le projet de convention à intervenir entre la commune et le service départemental d'incendie et de secours du Finistère pour la surveillance des baignades et activités nautiques pendant la saison estivale par des sapeurs-pompiers volontaires.

7/ Ajournement de la décision relative au projet de convention du conseil en énergie partagée avec Quimper Cornouaille Développement.

8/ Délibération approuvant le projet d'avenant à la convention de partenariat avec Le Malamok pour l'animation de la maison des jeunes fixant le montant de la subvention de fonctionnement pour l'année 2015 à 102 000 € (abstentions : LE BELLEC Valérie, COQUELIN Olivier - procuration LE BELLEC Valérie)

9/ Approbation de la convention annuelle de partenariat avec Le Malamok pour l'animation d'un A.L.S.H. en 2015. La participation prévisionnelle de la commune est de 43 000,00 € (abstentions : LE BELLEC Valérie, COQUELIN Olivier - procuration LE BELLEC Valérie).

10/ Délibération approuvant la convention de mise en œuvre par Le Malamok d'un projet éducatif pour l'animation d'un A.L.S.H. (accueil de loisirs sans hébergement) entre les communes du Guilvinec / Tréffiagat / Plomeur pour l'été 2015. La participation de la commune est la suivante : part fixe de 21 000 € et une part variable selon les effectifs (abstentions : LE BELLEC Valérie, COQUELIN Olivier - procuration LE BELLEC Valérie).

11/ Délibération approuvant la convention commune / GRDF de mise à disposition des données numériques géoréférencées.

12/ Inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR) de l'itinéraire de randonnée dénommé « Le marais de Lescors ».

VU pour être affiché le 12 avril 2015 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
Ronan CRÉDOU